



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : générale
26 janvier 2012

Français
Original : anglais

Réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour la plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques Deuxième session

Panama, 16-21 avril 2012

Point 4 (a) de l'ordre du jour provisoire *

Examen des modalités et des dispositions institutionnelles pour la plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques : programme de travail de la plateforme

Éléments éventuels du programme de travail de la plateforme

Note du secrétariat

Pour étayer les débats sur le programme de travail devant se tenir à la deuxième session de la plénière, les représentants participant à la première session ont établi un dispositif intersessions destiné à donner aux gouvernements et aux autres parties prenantes la possibilité de formuler d'autres observations sur les fonctions possibles d'un programme de travail avant la deuxième session et à permettre d'intégrer ces observations dans une documentation actualisée sur le programme de travail pour la deuxième session de la plénière. Un document révisé sur les éléments éventuels d'un programme de travail a donc été diffusé le 31 octobre 2011 et des observations demandées pour le 15 décembre 2011. On trouvera une copie du document révisé et de toutes les observations reçues sur le document sur le site Internet de la plateforme à l'adresse www.ipbes.net/plenary-sessions/intersessional-process.html.

Le présent document, qui est le fruit de ce dispositif intersessions, tient pleinement compte des observations reçues des gouvernements et des autres parties prenantes.

* UNEP/IPBES.MI/2/1.

Table des matières

I.	Contexte et principes directeurs	3
II.	Autres considérations	5
A.	Considérations concernant la détermination du programme de travail	6
1.	Demandes présentées à la plénière	6
2.	Fixation des priorités	6
3.	Sélection des demandes	6
B.	Considérations concernant la mise en œuvre du programme de travail	6
1.	Répondre à des besoins multiples	6
2.	Tirer parti des initiatives et expériences existantes	6
3.	Partenariats stratégiques	7
4.	Premières réalisations	7
5.	Cohérence dans la mise en œuvre du programme de travail	7
C.	Considérations diverses	8
1.	Communication	8
2.	Langues	8
3.	Implication des parties prenantes	8
4.	Surveillance et évaluation	8
5.	Autres questions pertinentes	8
III.	Éléments éventuels du programme de travail de la plateforme	9
A.	Fonctions du programme de travail convenues dans le document final de Busan	9
1.	Évaluations	9
2.	Génération de connaissances	9
3.	Outils et méthodes pour appuyer l'élaboration des politiques	10
4.	Renforcement des capacités	10
5.	Intégration des quatre fonctions du programme de travail	11
B.	Activités pouvant figurer dans le programme de travail	12
1.	Analyser la situation concernant les évaluations	13
2.	Élaborer et adopter des méthodes et approches d'évaluation cohérentes	13
3.	Réaliser des évaluations mondiales et régionales	15
4.	Susciter et promouvoir les activités d'évaluation nationales et sous-régionales ..	16
5.	Réaliser des évaluations thématiques et des évaluations des nouvelles questions identifiées par les milieux scientifiques	16
6.	Identifier et hiérarchiser les lacunes dans les connaissances	17
7.	Assurer l'implication des principales parties prenantes dans les mesures prises pour répondre aux besoins de connaissances jugés prioritaires	18
8.	Nouer des partenariats avec les programmes de surveillance et d'observation en longue période	18
9.	Utiliser efficacement les modèles et scénarios	19
10.	Identifier les outils et les méthodes propres à appuyer l'élaboration des politiques	20
11.	Améliorer l'accès à ces outils et méthodes	20
12.	Promouvoir et catalyser l'élaboration d'autres outils et méthodes	21
13.	Identifier et hiérarchiser les besoins en matière de renforcement des capacités ..	21
14.	Mobiliser des financements pour les activités de renforcement des activités	22
15.	Améliorer l'accès aux données, aux informations et aux connaissances	23
16.	Assurer l'équilibre de la participation au programme de travail de la plateforme	24
Annexe	Références annotées	25

I. Contexte et principes directeurs

1. Dans le document final de Busan, adopté à la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Busan (République de Corée) du 7 au 11 juin 2010,¹ les représentants des gouvernements ont défini certaines orientations essentielles concernant le programme de travail de la plateforme. À l'alinéa a) du paragraphe 6 du document final, il est indiqué que le programme de travail de la plateforme répondrait aux demandes des gouvernements et serait axé sur les priorités définies par la plénière. Plus précisément, il a été convenu ce qui suit :

a) Axée sur les besoins des gouvernements et les priorités définies par la plénière, la plateforme devrait répondre aux demandes des gouvernements, notamment aux demandes transmises par des accords multilatéraux sur l'environnement en rapport avec la biodiversité et les services écosystémiques, telles que déterminées par leurs organes directeurs respectifs. La plénière devrait accueillir favorablement les contributions, les suggestions et la participation des organismes des Nations Unies en rapport avec la biodiversité et les services écosystémiques, telles que déterminées par leurs organes directeurs respectifs. La plénière devrait également encourager et prendre en compte, selon qu'il convient, les contributions et les suggestions des parties prenantes concernées, comme les organisations intergouvernementales, les organisations scientifiques internationales et régionales, les fonds d'affectation spéciale pour l'environnement et les organisations non gouvernementales et du secteur privé. Pour faciliter cette prise en compte, et s'assurer que le programme de travail de la plateforme est à la fois bien ciblé et efficace, la plénière mettra en place un mécanisme chargé de recevoir et de hiérarchiser les demandes en fonction de leur degré de priorité;

2. Aux alinéas b) à e) du paragraphe 6 du document final de Busan, un accord a été conclu sur les quatre fonctions principales du programme de travail de la plateforme. Ces alinéas sont libellés comme suit :

a) La nouvelle plateforme devrait identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs, au niveau approprié, ont besoin et devrait promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les principales organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières, mais ne devrait pas entreprendre elle-même directement de nouvelles recherches;

b) La nouvelle plateforme devrait conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et sur leurs interactions, aux niveaux mondial, régional et, selon que de besoin, sous-régional, ainsi que des évaluations thématiques aux échelles appropriées et des évaluations des nouvelles questions évaluées scientifiquement et déterminées par la plénière. Ces évaluations doivent être scientifiquement crédibles, indépendantes et faire l'objet d'un examen collégial, et préciser les points incertains. La mise en commun et l'incorporation des données pertinentes devraient faire l'objet d'un mécanisme clair et transparent. La nouvelle plateforme devrait tenir un catalogue des évaluations pertinentes, déterminer les évaluations à mener aux niveaux régional et sous-régional et contribuer à susciter un appui pour les évaluations sous-régionales et nationales selon qu'il convient;

c) La nouvelle plateforme devrait appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés, par exemple tels qu'ils ressortiraient des évaluations, aider les décideurs à y avoir accès et, si nécessaire, encourager et favoriser leur développement;

d) La nouvelle plateforme devrait hiérarchiser les besoins en matière de création de capacités en vue d'améliorer l'interface science-politique, aux niveaux appropriés, puis fournir un appui financier et autre et susciter un tel appui en faveur des besoins ayant reçu le rang de priorité le plus élevé, à savoir ceux liés directement aux activités déterminées par la plénière, et catalyser le financement pour ces activités en offrant un cadre pour les sources de financement traditionnelles et potentielles.

3. Le paragraphe 7 du document final de Busan met en évidence plusieurs principes devant orienter le travail de la plateforme, et concernant à la fois le contenu du programme de travail et la façon de l'exécuter. En particulier la plateforme devrait :

a) Collaborer avec les initiatives existantes au sujet de la biodiversité et des services écosystémiques ... afin de combler les lacunes et de donner suite à leurs travaux tout en évitant les doubles emplois;

1 Annexe au rapport de la réunion (UNEP/IPBES/3/3) – voir référence 11.

- b) Jouir de l'indépendance scientifique et assurer sa crédibilité, sa pertinence et sa légitimité grâce à l'examen collégial de ses travaux et à la transparence des processus décisionnels;
- c) Avoir recours à des processus clairs, transparents et scientifiquement crédibles pour l'échange, le partage et l'utilisation des données, des informations et des technologies provenant de toutes les sources pertinentes, y compris les ouvrages n'ayant pas fait l'objet d'un examen collégial s'il y a lieu;
- d) Reconnaître et respecter la contribution des connaissances autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes;
- e) Fournir des informations utiles pour les politiques mais sans valeur prescriptive, ayant à l'esprit les mandats respectifs des accords multilatéraux sur l'environnement;
- f) Intégrer la création des capacités dans tous les aspects pertinents de ses travaux suivant les priorités déterminées par la plénière;
- g) Reconnaître le caractère unique de la biodiversité et de la connaissance scientifique à ce sujet au sein des régions ainsi que la nécessité d'une participation efficace et sans réserve des pays en développement et d'une participation et d'une représentation régionales équilibrées dans ses structures et ses travaux;
- h) Adopter une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire incorporant toutes les disciplines pertinentes, y compris les sciences morales et les sciences naturelles;
- i) Reconnaître la nécessité du principe de l'égalité des sexes dans tous les aspects pertinents de ses travaux;
- j) Traiter de la biodiversité et des services écosystémiques sur terre, en mer et dans les eaux intérieures, ainsi que de leur interaction;
- k) Assurer l'utilisation sans réserve des évaluations et connaissances nationales, sous-régionales et régionales, s'il y a lieu.

4. L'interdépendance de ces fonctions du programme de travail est aussi reconnue au paragraphe 7 du document final de Busan, dans lequel il est convenu que la plateforme devrait, entre autres, intégrer la création des capacités dans tous les aspects pertinents de ses travaux, suivant les priorités déterminées par la plénière. Les autres relations évidentes entre les fonctions convenues pour la plateforme sont notamment le rôle des évaluations dans l'identification des lacunes dans les connaissances, l'importance de la facilitation de la génération de connaissances pour nourrir les évaluations futures, la contribution des évaluations en tant que support de l'élaboration des politiques et l'examen de la valeur potentielle des outils et méthodes pertinents pour les responsables. Ces aspects sont examinés plus en détail ci-après.

5. Dans le cadre des préparatifs de la première session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour la plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Nairobi (Kenya) du 3 au 7 octobre 2011, le secrétariat a préparé un document de travail² et quatre documents d'information³ sur le programme de travail. Ces documents ont été établis en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ils sont étayés par des documents d'information supplémentaires soumis par les gouvernements et les organisations scientifiques rendant compte d'ateliers d'experts indépendants sur les questions intéressantes les fonctions du programme de travail de la plateforme,⁴ ainsi que par une analyse des lacunes⁵ et d'autres documents d'information soumis aux réunions intergouvernementales et multipartites.⁶

2 Note du secrétariat sur le programme de travail de la plateforme (UNEP/IPBES.MI/1/7) – voir référence 1.

3 Note du secrétariat sur les options pour la mise en œuvre des fonctions de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques relatives à la production de connaissances, les options pour l'exercice par la plateforme de sa fonction d'évaluation, les options pour l'exercice par la plateforme de sa fonction de soutien aux politiques, les options pour l'exercice par la plateforme de sa fonction de renforcement des capacités (UNEP/IPBES.MI/1/INF/3/Add.1, INF/4/Add.1, INF/5/Add.1 and INF/6/Add.1, respectivement) – voir références 2 à 5.

4 Voir références 6, 7 et 8.

6. À la première session de la plénière, un premier échange de vues a eu lieu sur les éventuelles fonctions d'un programme de travail initial de la plateforme. Diverses suggestions ont été faites à propos de chaque fonction et il a été généralement admis que les quatre fonctions de la plateforme devraient être exercées de façon intégrée à travers son programme de travail. D'autres contributions aux débats ont été apportées par les organisations présentes aux réunions, notamment l'une d'entre elles, qui a pris la parole au nom des six conventions mondiales sur la biodiversité.⁷
7. Pour étayer les débats sur le programme de travail devant se tenir à la deuxième session de la plénière, les représentants participant à la première session ont établi un dispositif intersessions destiné à donner aux gouvernements et aux autres parties prenantes la possibilité de formuler d'autres observations sur les fonctions du programme de travail avant la deuxième session et à permettre d'intégrer ces observations dans une documentation actualisée sur le programme de travail pour la deuxième session de la plénière. Un document révisé sur les éventuels éléments d'un programme de travail a donc été diffusé le 31 octobre 2011 et des observations ont été demandées pour le 15 décembre 2011. On trouvera une copie du document révisé et de toutes les observations reçues sur le document sur le site Internet de la plateforme à l'adresse www.ipbes.net/plenary-sessions/intersessional-process.html.
8. Le présent document, qui est le fruit de ce dispositif intersessions, tient pleinement compte des observations reçues des gouvernements et des autres parties prenantes. Après ce chapitre introductif sur le contexte et les principes directeurs, on trouvera deux chapitres de fond :
- a) Le chapitre II, qui examine les autres considérations devant être prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail de la plateforme;
 - b) Le chapitre III, qui est axé sur les éléments éventuels d'un programme de travail futur, précisant comment les fonctions du programme de travail sont liées les unes aux autres et suggérant plusieurs activités potentielles qui pourraient servir de base au développement du programme.
9. Enfin, le chapitre IV contient des références annotées, où l'on trouvera une liste sommaire des documents intéressant le programme de travail de la plateforme.
10. Il est prévu que ce document de travail sera également complété par un ou plusieurs documents d'information établis pour la deuxième session, qui illustreront mieux la façon dont le programme de travail pourrait être mis en œuvre. Ces documents d'information seront aussi fondés sur les contributions apportées par les gouvernements, notamment durant la période intersessions.
11. En outre, le document de travail sur le budget préparé pour la deuxième session⁸ précise le montant indicatif des dépenses associées aux activités potentielles examinées dans le présent document.

II. Autres considérations

12. Plusieurs autres considérations doivent être prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail de la plateforme. Elles sont présentées avant les éléments éventuels du programme car elles peuvent faciliter l'examen des options proposées. Ces considérations visent essentiellement à assurer que la plateforme a une valeur ajoutée. Il convient de noter que plusieurs d'entre elles pourraient aussi exiger l'élaboration d'autres éléments pour approbation par la plénière avant la mise en œuvre du programme de travail ou dans les premières phases de cette mise en œuvre.

5 « Gap analysis for the purpose of facilitating the discussions on how to improve and strengthen the science-policy interface on biodiversity and ecosystem services » (UNEP/IPBES/2/INF/1) – voir référence 9.

6 Voir références 10, 12, 13, 14, 15 et 16.

7 Convention sur la diversité biologique, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Ramsar sur les terres humides et Convention concernant la protection du patrimoine mondial.

8 Note du secrétariat sur le coût estimatif de l'administration et de la mise en œuvre de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES.MI/2/7).

A. Considérations concernant la détermination du programme de travail

1. Demandes présentées à la plénière

13. Le programme de travail sera déterminé par la plénière, sur la base des demandes qui lui sont présentées. Dans l'échange de vues sur le programme de travail qui a eu lieu à Nairobi, et dans les commentaires soumis durant la période intersessions, plusieurs questions ont été soulevées telles que la nécessité de prendre en compte les besoins des accords multilatéraux sur l'environnement (et, si possible, les besoins intégrés de plusieurs de ces accords), la détermination urgente des connaissances requises pour mettre en œuvre les objectifs d'Aichi,⁹ l'importance d'un ciblage sur les mesures de lutte contre la perte de biodiversité et la nécessité urgente d'une évaluation approfondie de la restauration des écosystèmes. Comme convenu dans le document final de Busan, la plateforme doit répondre aux demandes formulées par la plénière et la procédure par laquelle les demandes sont reçues et initialement examinées devra être examinée. Le présent document définit donc les grandes lignes d'un cadre de réponse une fois que les besoins et priorités ont été convenus.

2. Fixation des priorités

14. Il sera important de mettre au point une procédure permettant à la plénière de déterminer les priorités à court, à moyen et à long termes du programme de travail à partir de la diversité des demandes présentées et des calendriers correspondants. Si certaines priorités potentielles sont indiquées dans la présente note, les gouvernements et les autres parties prenantes devront les confirmer et en identifier d'autres durant les débats dont fera l'objet le programme de travail, sans préjuger de la hiérarchisation des activités par une future réunion plénière de la plateforme.

3. Sélection des demandes

15. La décision de la plénière concernant la façon de donner suite à une demande reposera vraisemblablement sur une forme ou l'autre de processus de sélection. Afin de prendre des décisions en connaissance de cause sur les demandes à retenir et leurs incidences sur le programme de travail, un exercice général de cadrage s'impose avant une réunion plénière, de façon à fournir des indications générales à la plénière sur les besoins en matière de ressources (notamment le budget et le calendrier) ainsi que sur l'approche globale qui pourrait être adoptée par la plateforme, avec notamment les évaluations rapides qui pourraient se révéler nécessaires pour faire face aux besoins urgents. Ce processus permettra aussi d'établir des liens entre les différentes demandes, le cas échéant, et bénéficiera à l'évidence de l'implication d'un ensemble de parties prenantes, y compris la communauté scientifique.

B. Considérations concernant la mise en œuvre du programme de travail

1. Répondre à des besoins multiples

16. Si les décisions sur le futur programme de travail et la façon dont il sera réalisé relèvent d'une future réunion plénière de la plateforme, il est évidemment souhaitable que les produits de la plateforme soient adaptés à de multiples audiences. Il importe donc d'assurer dans la planification des produits que ceux-ci répondent aux principaux besoins de chacun des différents accords et processus internationaux auxquels ils se rapportent. Il s'agira d'une question importante à examiner dans la mise en œuvre du programme de travail.

2. Tirer parti des initiatives et expériences existantes

17. Chacun des documents d'information sur le programme de travail établis pour la réunion de Nairobi fournissait une vue d'ensemble des activités existantes,¹⁰ tout comme l'analyse des carences et d'autres documents d'information préparés pour les réunions précédentes.¹¹ Nombre d'organisations, réseaux, programmes et mécanismes réalisent actuellement des travaux intéressants directement la plateforme et il sera déterminant pour cette dernière de s'impliquer activement avec ces institutions tout en veillant à préserver sa propre intégrité. Il faudra notamment dans cette optique faire en sorte que les activités que la plateforme réalisera effectivement elle-même soient bien précisées de même que celles qu'elle soutiendra ou suscitera d'autres manières. À la réunion de Busan, un document d'information a été soumis sur les relations possibles entre la plateforme et les institutions existantes,¹²

9 Décision X/2 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, concernant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité (voir référence 17).

10 Voir références 2, 3, 4 et 5.

11 Voir références 12, 13 et 14.

12 Voir référence 16.

avec un nombre important d'autres exemples. Ce document d'information a aussi suggéré certains mécanismes pouvant assurer le maintien de la collaboration et l'exercice d'une influence, y compris : des mécanismes de liaison et de coordination; des détachements de personnel auprès de la plateforme; l'examen des réalisations d'autres processus en tant que contributions à la plateforme ou produits de celle-ci; la promotion de la coopération et de la coordination; la définition de mandats et la possibilité d'accéder plus facilement à des financements; la participation à la fixation des priorités; la participation à la définition des activités; les programmes conjoints de travail; et les contrats directs. D'autres précisions sur chaque approche figurent dans le document d'information indiqué en référence.

3. Partenariats stratégiques

18. Afin d'accroître l'efficacité et d'établir les relations voulues pour la mise en œuvre du programme et aussi, dans une certaine mesure, pour améliorer la crédibilité et permettre des réalisations rapides (voir ci-après), il pourrait être indiqué pour la plateforme de nouer plusieurs partenariats stratégiques. Ces partenariats pourraient être conclus avec divers organisations et à diverses fins, mais les principaux partenariats stratégiques qui pourraient commencer par être établis concernant le programme de travail seraient notamment les suivants :

- a) Avec d'autres mécanismes d'évaluation et leurs secrétariats, afin de mener à bien des travaux en collaboration dans les principaux domaines et d'assurer ainsi la cohérence, en évitant les doubles emplois;
- b) Avec les accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité et, en particulier, leurs organes consultatifs scientifiques, ainsi qu'avec les organes de coordination établis par ces accords, y compris le Groupe de liaison sur la biodiversité et les réunions des présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité, afin de concilier les intérêts et les activités et de rationaliser les procédures de soumission et de réception des demandes en direction et en provenance de la plénière;
- c) Avec des organisations et des initiatives dont les travaux sont directement liés à la mise en œuvre des domaines prioritaires du programme de travail.

4. Premières réalisations

19. Il a été suggéré lors de l'échange initial de vues sur le programme de travail que les possibilités de réalisations précoces (appelées aussi « gains rapides » ou « proies faciles ») dans le programme de travail de la plateforme devraient être mises en évidence. Il pourrait s'agir d'activités pouvant être mises en œuvre assez vite de façon à montrer que des progrès peuvent être réalisés rapidement et illustrer la valeur de la plateforme pour les gouvernements et les autres parties prenantes, y compris les donateurs. Les possibilités de réalisations rapides pourraient être identifiées à un stade précoce de la mise en œuvre de la plateforme et intégrées dans le programme de travail et le processus de hiérarchisation.

20. Si certaines possibilités ont été identifiées, comme tirer parti des initiatives ou évaluations existantes axées sur des services écosystémiques particuliers, les gouvernements et les autres parties prenantes pourraient vouloir les confirmer et en identifier d'autres durant l'examen du programme de travail pour plus ample analyse et décision par la plénière. Durant la réunion internationale d'experts sur la plateforme intergouvernementale et le renforcement des capacités, plusieurs autres recommandations ont été formulées sur l'identification de ces possibilités,¹³ et d'autres ateliers indépendants d'experts ont aussi passé en revue les différents aspects de cette question. Les gouvernements pourraient vouloir réfléchir plus avant à ces propositions.

5. Cohérence dans la mise en œuvre du programme de travail

21. Il importera de mettre en place des dispositifs qui contribuent à assurer la cohérence de la mise en œuvre du programme de travail, de façon que les activités se soutiennent mutuellement et fassent partie d'un ensemble homogène. Cet aspect pourra être traité de manière plus approfondie lorsqu'on appréhendera mieux les éléments figurant dans le programme de travail. Toujours par souci de cohérence, il pourrait être intéressant d'envisager d'aligner le programme de travail avec les programmes de travail d'autres mécanismes d'évaluation, afin de dégager toutes les synergies possibles et d'éviter les doubles emplois.

13 Voir référence 6.

C. Considérations diverses

1. Communication

22. La communication revêtera une grande importance pour la plateforme, qui devra faire connaître ses réalisations, impliquer les parties prenantes, assurer l'intérêt des donateurs et des décideurs, ou faire mieux comprendre les raisons pour lesquelles il est essentiel d'utiliser efficacement les données scientifiques dans la prise de décisions sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les communications internes sont aussi importantes pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre et, à cet égard, il peut être intéressant de mettre au point des instruments modernes et dynamiques de communication interne, comme un portail pour l'accès aux principales sources de données; un forum de discussion; des possibilités d'apprentissage en ligne et d'autres outils en ligne; une plateforme de gestion des connaissances, entre autres.

23. La question de la communication va bien au delà des programmes de travail et ne fait pas l'objet d'un examen approfondi dans la présente note. Il importe, toutefois, d'être conscient du rôle fondamental d'une communication efficace, notamment pour :

- a) Assurer l'appropriation du processus par toutes les parties prenantes;
- b) Assurer la pleine implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de travail;
- c) Sensibiliser à la nécessité de la plateforme et des activités qu'elle encourage;
- d) Assurer une large diffusion des produits et des services de la plateforme;
- e) Susciter suffisamment d'intérêt pour que des ressources soient fournies pour la mise en œuvre du programme de travail;
- f) Améliorer l'efficacité des activités associées à la plateforme.

2. Langues

24. Afin d'assurer l'étroite implication des parties prenantes et de faire en sorte que la plateforme soit pleinement opérationnelle, il est impératif de veiller à l'utilisation de toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies dans sa documentation, sur ses sites Internet et dans ses réunions. Les délais et les moyens pour y parvenir devront être prévus dans le programme de travail et également dans toutes les autres activités de la plateforme, ce qui aura évidemment des conséquences sur le plan des coûts.

3. Implication des parties prenantes

25. Il est bien évidemment acquis qu'un très large éventail de parties prenantes devraient être impliquées dans la plateforme d'une manière ou d'une autre, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, que les scientifiques et les autres détenteurs de connaissances devraient y être étroitement associés et que tous les secteurs de la société devraient pouvoir participer. Cet aspect n'est pas sans incidences sur les modalités de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail et sur les mécanismes par lesquels les contributions peuvent être apportées aux activités de la plateforme.

4. Surveillance et évaluation

26. Il a été convenu au paragraphe 8 du document final de Busan que « l'efficience et l'efficacité de la plateforme devraient être périodiquement examinées et évaluées de manière indépendante ». Cela vaut pour toutes ses activités, y compris le programme de travail. Des procédures d'évaluation de la plateforme devront être mises au point et couvrir le programme de travail de la plateforme, la manière dont il est mis en œuvre, la valeur des produits, et les résultats et incidences attendus.

5. Autres questions pertinentes

27. Outre ces considérations, plusieurs facteurs auront un impact important sur les activités et la façon dont le programme de travail est mis en œuvre. On peut citer notamment les suivants :

- a) L'accord qui sera conclu sur les procédés et procédures, par exemple sur les modalités de sélection des auteurs, la conduite des examens collégiaux et la représentation équilibrée des régions, des sexes, des disciplines et des connaissances;
- b) Les organes subsidiaires qui pourraient être créés par la plénière, de manière permanente ou temporaire, et la façon dont ils seront associés à la mise en œuvre des différentes parties du programme de travail;

c) La structure de secrétariat qui sera mise en place pour appuyer le programme de travail et la question de savoir si des unités de soutien technique doivent être établies pour s'occuper de domaines particuliers du programme de travail ou pour les activités régionales.

III. **Éléments éventuels du programme de travail de la plateforme**

28. Les débats concernant le programme de travail ont été axés jusqu'ici sur quatre fonctions clés : évaluations; génération de connaissances; outils et méthodes propres à soutenir l'élaboration des politiques ; et renforcement des capacités. Il a été noté à plusieurs reprises que ces quatre fonctions sont complémentaires et doivent être intégrées dans un programme cohérent. Le présent chapitre expose les quatre fonctions convenues dans le document final de Busan et leurs interactions potentielles ainsi que plusieurs activités pouvant être engagées pour leur donner effet.

A. **Fonctions du programme de travail convenues dans le document final de Busan**

1. **Évaluations**

29. S'agissant des évaluations, le document final de Busan prévoit, à l'alinéa c) de son paragraphe 6, que : « La nouvelle plateforme devrait conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et sur leurs interactions, aux niveaux mondial, régional et, selon que de besoin, sous-régional, ainsi que des évaluations thématiques aux échelles appropriées et des évaluations de nouvelles questions identifiées scientifiquement et déterminées par la plénière. Ces évaluations doivent être scientifiquement crédibles, indépendantes et faire l'objet d'un examen collégial, et préciser les points incertains. La mise en commun et l'incorporation des données pertinentes devraient faire l'objet d'un mécanisme clair et transparent. La nouvelle plateforme devrait tenir un catalogue des évaluations pertinentes, déterminer les évaluations à mener aux niveaux régional et sous-régional et contribuer à susciter un appui pour les évaluations sous-régionales et nationales selon qu'il convient. » Dans un document d'information établi pour la première session de la réunion plénière, le secrétariat a déjà passé en revue les discussions précédentes sur ce thème, examiné les activités en cours dans ce domaine et mis en évidence certains des lacunes et besoins restants.¹⁴ Les activités potentielles définies dans le document ci-après s'inspirent du travail déjà réalisé ainsi que du rapport sur l'atelier de Tokyo consacré aux approches des évaluations, organisé par les Gouvernements japonais et sud-africain.¹⁵

30. Cet élément du programme de travail est indissociable des trois autres fonctions. Les évaluations sont fondées sur les données, informations et connaissances disponibles et permettent une meilleure compréhension des lacunes dans les connaissances et des besoins de génération de connaissances à l'avenir. Le renforcement des capacités fait partie intégrante de presque tous les mécanismes d'évaluation internationaux mis en place dans le passé récent, soit directement (par exemple par le biais de bourses et d'ateliers dédiés), soit indirectement (par exemple par la participation ou l'implication dans les activités elles-mêmes). Enfin, les évaluations soutiennent aussi la formulation et la mise en œuvre des politiques et peuvent être un moyen utile d'identifier et d'évaluer les options et les outils et méthodes pertinents.

2. **Génération de connaissances**

31. S'agissant des besoins de connaissances, le document final de Busan précise à l'alinéa b) de son paragraphe 6 que : « La nouvelle plateforme devrait identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs, au niveau approprié, ont besoin et devrait promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les principales organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières, mais ne devrait pas entreprendre elle-même directement de nouvelles recherches. » Les activités potentielles énoncées ci-après s'appuient sur le document d'information préparé pour la première session de la réunion plénière¹⁶ ainsi que sur le rapport d'une réunion organisée à Paris par le Conseil international pour la science (CIUS) et l'UNESCO,¹⁷ tels que révisés au cours du processus d'examen intersessions.

14 Note du secrétariat sur les options du programme de travail de la plateforme concernant les évaluations (UNEP/IPBES.MI/1/INF/4/Add.1) – voir référence 3.

15 Rapport dans le document UNEP/IPBES.MI/1/INF/12 – voir référence 8.

16 Voir référence 2.

17 Voir référence 7.

32. Il est vraisemblable que les informations sur l'éventail complet des besoins de connaissances seront un produit important des évaluations entreprises par la plateforme, car la mise en évidence des connaissances nécessaires est à la fois un aspect essentiel de l'exercice de cadrage et une réalisation clé de l'évaluation de l'état des connaissances. Les évaluations peuvent permettre de bien identifier les besoins des responsables pour lesquels l'accès à l'information est limité et pour lesquels de nouveaux programmes de recherche ou de surveillance ou d'autres connaissances sont requises. Le renforcement des capacités sera aussi une condition préalable importante pour répondre adéquatement à certains des besoins identifiés en matière de génération des connaissances, ainsi que pour intégrer les connaissances venant de sources multiples et diverses.

3. Outils et méthodes pour appuyer l'élaboration des politiques

33. S'agissant des outils et méthodes propres à appuyer l'élaboration des politiques, le document final de Busan précise à l'alinéa d) de son paragraphe 6 que : « La nouvelle plateforme devrait appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés, par exemple tels qu'ils ressortiraient des évaluations, aider les décideurs à y avoir accès et, au besoin, encourager et favoriser leur développement. » Dans un document d'information établi pour la première session de la réunion plénière, le secrétariat a déjà brièvement passé en revue les discussions précédentes sur ce point, examiné les activités en cours dans ce domaine et mis en évidence certains des lacunes et besoins restants.¹⁸ Les options définies ci-après s'inspirent de ces travaux déjà réalisés ainsi que des discussions tenues lors de l'atelier international d'experts sur les outils et méthodes pertinents tenu à Bonn en décembre 2011.¹⁹ Dans ces documents d'information, plusieurs outils et méthodes d'aide à l'élaboration des politiques sont brièvement décrits afin de mieux comprendre ce qui est visé. On peut citer notamment les suivants :

- a) Évaluations, et matériels de communication et d'interprétation qui en sont tirés, y compris les outils de cartographie, les indicateurs et les instruments de mesure;
- b) Modèles, scénarios et autres techniques de prévision, y compris les mécanismes d'alerte rapide;
- c) Analyses des risques, des coûts-avantages et des arbitrages, notamment les techniques d'évaluation et les cadres de compensation;
- d) Instruments permettant d'améliorer l'accès aux données, aux informations, aux enseignements accumulés et à d'autres connaissances, et de les transmettre de façon efficace;
- e) Autres analyses et outils d'interprétation.

34. La majeure partie des grandes évaluations recouvrent les mesures sociales et économiques ainsi que les mesures opérationnelles et les autres mesures correctrices mises en œuvre, les outils et les méthodes pertinents pour l'élaboration des politiques entrant sans doute aussi dans leur champ d'application. En outre, des ressources, comme des manuels, des guides, des cours de formation et des recueils de meilleures pratiques, ont été mises au point pour promouvoir des outils et méthodes spécifiques et sont de plus en plus disponibles sur des plateformes Internet. Cet élément du programme de travail pourrait aussi toutefois contribuer à mettre en évidence d'autres outils et méthodes utiles pour faciliter la formulation et la mise en œuvre des politiques, en réponse à des demandes pertinentes d'évaluation. Améliorer l'accès à ces outils et méthodes et promouvoir et catalyser leur élaboration constitueront un élément important de l'effort de renforcement des capacités nécessaire à leur utilisation.

4. Renforcement des capacités²⁰

35. Le document final de Busan précise à l'alinéa f) de son paragraphe 7 que : « La nouvelle plateforme devrait hiérarchiser les besoins en matière de création de capacités en vue d'améliorer l'interface science-politique, aux niveaux appropriés, puis fournir un appui financier et autre et susciter un tel appui en faveur des besoins ayant reçu le rang de priorité le plus élevé, à savoir ceux liés directement à ces activités, en offrant un cadre pour les sources de financement traditionnelles et potentielles » et à l'alinéa e) de son paragraphe 6 que : « La plateforme devrait, entre autres, intégrer la création de capacités dans tous les aspects pertinents de ses travaux suivant les priorités déterminées

18 Voir référence 4.

19 Voir référence 33.

20 Chaque fois que l'expression « renforcement des capacités » est utilisée dans le programme de travail, elle doit être interprétée comme désignant l'ensemble des activités potentielles de renforcement des capacités qui peuvent être entreprises pour soutenir la consolidation de l'interface science-politique en matière de diversité et de services écosystémiques, y compris le cas échéant le transfert des technologies.

par la plénière ». Dans un document d'information établi pour la première session de la réunion plénière, le secrétariat a brièvement passé en revue les discussions précédentes sur ce sujet, examiné les activités en cours dans ce domaine et mis en évidence les lacunes et besoins restants.²¹ Les options présentées ci-dessous s'inspirent des travaux réalisés, en particulier le rapport de la réunion internationale d'experts sur la plateforme intergouvernementale et le renforcement des capacités, organisée par les Gouvernements du Brésil et de la Norvège et tenue à Trondheim),²² tel que révisé lors du processus d'examen intersessions.

36. Le renforcement des capacités, en tant que partie intégrante du programme de travail de la plateforme, soutiendra les évaluations et la génération de connaissances et facilitera l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, cette activité se retrouvant dans tous les compartiments de la plateforme. Le renforcement des capacités est nécessaire en particulier pour :

- a) Développer l'aptitude des scientifiques et des institutions des pays en développement, qui joueront un rôle indispensable dans l'amélioration de l'offre et de l'utilisation des données scientifiques pour la prise de décisions à tous les niveaux ainsi que dans un meilleur équilibre géographique de la contribution des connaissances aux évaluations;
- b) Promouvoir et soutenir les évaluations sous-mondiales (y compris nationales) qui peuvent s'appuyer sur des méthodes et approches communes et tirer parti des expériences existantes, contribuant à la fois à la génération de connaissances et de données d'expérience pour les évaluations mondiales, régionales et thématiques que la plateforme pourrait entreprendre;
- c) Donner accès aux outils et méthodes propres à soutenir l'élaboration des politiques, renforcer la capacité d'utiliser ces outils et méthodes et améliorer l'accès aux données, informations, ouvrages et connaissances scientifiques requis à la fois pour l'évaluation et l'élaboration des politiques et l'utilisation des outils et méthodes pertinents.

5. Intégration des quatre fonctions du programme de travail

37. Comme on l'a vu dans les quatre sous-sections précédentes, il existe d'étroites relations entre chacune des quatre fonctions envisagées pour le programme de travail et nombre d'activités de programme contribueront directement à plus d'une d'entre elles.

38. Le graphique ci-dessous, modifié par rapport à celui présenté à la première session, représente les relations entre les fonctions convenues de la plateforme ainsi qu'entre la plateforme, l'élaboration des politiques et les recherches scientifiques.²³ Les flèches reliant les fonctions n'illustrent pas chaque relation potentielle, mais vise à faire apparaître les principales relations au sein de la plateforme. De nombreuses autres relations pourraient être engendrées par le biais des activités que la plateforme pourrait encourager et faciliter : ces relations contribueront au renforcement de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, mais elles pourraient ne pas faire directement partie du programme de travail de la plateforme (comme les évaluations au niveau national ou la réalisation de nouvelles recherches scientifiques). Le graphique indique aussi, s'agissant des activités potentielles définies dans la sous-section 2 de la section C, leurs principales contributions aux diverses fonctions de la plateforme.

²¹ Voir référence 5.

²² Voir référence 6.

²³ Voir référence 1.

42. Il est prévu qu'à la deuxième session de la plénière, ce document de travail sera accompagné d'un ou plusieurs documents d'information illustrant plus avant la façon dont le programme de travail pourra être mis en œuvre. Ces documents d'information seront aussi fondés sur les contributions apportées par les gouvernements, en particulier durant le processus intersessions.

1. Analyser la situation concernant les évaluations

Activité potentielle 1 : Établir et actualiser de manière dynamique un catalogue des évaluations pertinentes, en commençant par une évaluation initiale des évaluations pour donner une vue d'ensemble des cadres et approches dans ce domaine.

43. Le document final de Busan, à l'alinéa c) de son paragraphe 6, prévoit que la plateforme devrait établir un catalogue des évaluations pertinentes. Une évaluation des évaluations initiale et progressive (se rapprochant en quelque sorte des travaux réalisés pour établir le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques,²⁶ ou le rapport récemment publié intitulé *L'environnement en Europe – une évaluation des évaluations*²⁷), contribuerait à définir une approche conceptuelle et méthodologique commune pour les évaluations de la plateforme.

44. Il n'est pas nécessaire qu'une telle évaluation des évaluations soit un prélude au lancement des évaluations de la plateforme. Elle pourrait, toutefois, servir de fondement aux activités de cadrage réalisées pour chaque évaluation entreprise par la plateforme, contribuer à mettre en évidence la nécessité d'évaluations à différentes échelles et faciliter l'évaluation des autres évaluations et processus d'évaluation que la plateforme pourrait catalyser (par exemple les évaluations nationales) ou sur lesquelles elle pourrait s'appuyer. Une telle évaluation des évaluations pourrait donc à la fois contribuer aux exercices de cadrage des évaluations et tirer parti de ces exercices entrepris préalablement aux évaluations de la plateforme.

45. En outre, la plateforme pourrait administrer un site Internet soumis à un examen collégial où seraient postées les évaluations locales et nationales. Cela permettrait de documenter les évaluations et base de données locales et nationales qui ne figurent pas nécessairement dans les ouvrages scientifiques examinés par les pairs et faciliterait en outre l'accès à d'autres sources d'information autrement non publiées pour les évaluations nationales, régionales et mondiales. Dans cette optique, une collaboration pourrait être établie avec le Réseau des évaluations sous-mondiales, qui travaille déjà à l'actualisation des informations sur le statut des évaluations sous-mondiales partout dans le monde. D'autres initiatives ont déjà mis au point des catalogues des évaluations, notamment l'initiative PEARL (Prototype Environmental Assessment and Reporting Landscape) du PNUE²⁸ et la base de données du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin,²⁹ développée dans le cadre de l'évaluation des évaluations visée plus haut. En outre, le PNUE en direct, qui est actuellement mis en place pour fournir un accès commode aux rapports sur les évaluations environnementales et à leur contenu, pourrait aussi contribuer à ce processus.³⁰

46. Il est prévu que l'évaluation des évaluations sera une activité exceptionnelle réalisée dans les premières phases de la plateforme, encore que cet exercice puisse aussi être renouvelé périodiquement ou actualisé. Il est aussi prévu de faire de la gestion du catalogue une activité continue, même si des modifications pourront intervenir au fil du temps pour répondre à l'évolution des besoins.

2. Élaborer et adopter des méthodes et approches d'évaluation cohérentes

Activité potentielle 2 : Élaborer, adopter, publier et promouvoir largement un cadre conceptuel commun et des directives sur les procédés et méthodes afin d'assurer la cohérence des approches au niveau des différentes régions, entre les diverses échelles (y compris les évaluations nationales) et entre les différents thèmes

47. Afin que les évaluations réalisées à différents niveaux soient complémentaires et se soutiennent mutuellement et que les travaux menés pour une évaluation puissent contribuer à une autre évaluation entreprise à une autre échelle, la plateforme pourrait adopter et utiliser un cadre conceptuel et des

26 Voir référence 37.

27 Voir référence 25.

28 Voir référence 35.

29 Voir référence 36.

30 Voir référence 18.

définitions communs ainsi que, le cas échéant, des approches et méthodes analytiques et des procédés communs, notamment des indicateurs et des mesures à échelle modifiable et des procédures pour l'utilisation des connaissances traditionnelles dans les évaluations. Un tel cadre conceptuel devra être suffisamment flexible pour pouvoir être appliqué dans divers contextes régionaux et autres et pour convenir à diverses approches thématiques et disciplinaires.

48. Ces travaux pourraient s'inspirer des initiatives d'évaluation existantes, qui ont pour la plupart été recensées dans des documents d'information antérieurs.³¹ En particulier, les enseignements tirés de l'évaluation mondiale et sous-mondiale réalisée dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire sur le plan des procédures et des méthodes, qui ont été rassemblés dans le manuel, *Écosystèmes et bien-être humain : Un manuel à l'intention des praticiens de l'évaluation*,³² pourraient utilement servir de base aux activités de la plateforme. D'autres éléments intéressants peuvent être trouvés dans le rapport de l'atelier scientifique indépendant sur les approches d'évaluation, qui s'est tenu à Tokyo en 2011,³³ ainsi que dans celui de l'atelier scientifique indépendant organisé par le Gouvernement des États-Unis en 2010;³⁴ les résultats des autres ateliers qui devraient se tenir au début de 2012 seront aussi pertinents.

49. Afin d'assurer des approches cohérentes et compatibles avec le cadre conceptuel, la plateforme pourrait identifier, développer ou adopter une série commune d'indicateurs et de mesures adaptables à l'échelle pour utilisation dans ses évaluations et favoriser ainsi la comparabilité, l'intégration et la synthèse entre les évaluations menées à différents niveaux. Des mesures et des indicateurs relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques sont nécessaires pour suivre l'état de la situation et les tendances, les facteurs déterminants, les incidences du changement et les mesures correctrices, et sont déjà utilisés par plusieurs processus intergouvernementaux pour suivre le respect des engagements nationaux et internationaux. Là encore, d'importantes données d'expérience ont été accumulées, notamment par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité dans le cadre des travaux qu'ils mènent actuellement sur les indicateurs d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs d'Aichi,³⁵ bien qu'il soit sans doute nécessaire d'approfondir les recherches dans ce domaine.

50. Un rang important de priorité a aussi été accordé à la multidisciplinarité et à la transdisciplinarité de la science et à la collaboration nécessaire pour réaliser les évaluations de la plateforme. À cet égard, le document final de Busan indique expressément à l'alinéa h) de son paragraphe 7 que la plateforme devrait « adopter une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire incorporant toutes les disciplines pertinentes, y compris les sciences sociales et les sciences naturelles ». Dans les directives visant à assurer l'intégration effective des différentes disciplines scientifiques et des autres types de connaissances pourraient donc figurer aussi les éléments suivants :

- a) Bien fondé de l'intégration des différents types de connaissances et implication des différentes communautés de recherche et de savoir dans la mise en œuvre du programme de travail de la plateforme;
- b) Promotion de dialogues entre les disciplines scientifiques afin de s'assurer qu'elles sont en mesure de se mobiliser efficacement dans les différents domaines de travail de la plateforme;
- c) Participation de toutes les parties prenantes à l'identification des principales informations parallèles sur la biodiversité et les services écosystémiques et au partage de connaissances pour les évaluations de la plateforme;
- d) Promotion et facilitation d'études et de réunions d'experts appropriées, lorsque cela est nécessaire pour approfondir l'examen de problèmes clés;
- e) Garantie d'une stricte indépendance du processus d'examen collégial pour toutes les formes de connaissances utilisées dans les évaluations.

51. Pour que les évaluations puissent être réalisées sur la base d'un cadre et d'approches communs, il faudra donc élaborer des lignes directrices pour favoriser l'intégration des multiples disciplines scientifiques et des autres formes de connaissances aux travaux de la plateforme. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a consacré une conférence à Alexandrie (Égypte) du 17 au 20 mai 2004 à la nécessité d'harmoniser non seulement les évaluations menées aux différentes échelles mais aussi leurs démarches scientifiques, grâce notamment à l'établissement de liens entre les

31 Voir références 3, 8, 9 et 12.

32 Voir référence 23.

33 Voir référence 8.

34 Voir référence 15.

35 Voir référence 32..

connaissances locales et les informations scientifiques. La procédure mise au point par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour tirer parti des ressources autochtones dans ses activités d'évaluation pourrait aussi présenter de l'intérêt. Les travaux pertinents menés au sein de la Convention sur la diversité biologique, comme les directives établies au titre du programme de travail sur l'article 8 j), ainsi que par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), pourraient aussi être pris en compte.

52. Il a aussi été suggéré d'établir sous les auspices de la plateforme intergouvernementale un atelier d'experts, qui serait chargé essentiellement d'examiner les enjeux soulevés par la collaboration entre les scientifiques et les détenteurs de connaissances traditionnelles et autres. On pourrait s'appuyer dans cette optique sur les discussions qui ont déjà eu lieu, par exemple lors de la réunion informelle d'experts sur le potentiel offert et les inconvénients présentés par les systèmes d'échange de connaissances pour les évaluations menées aux différents niveaux, tenue à Jokkmokk (Suède) en 2011.³⁶

53. Cette activité potentielle serait en fait constituée de plusieurs activités exceptionnelles à réaliser relativement tôt dans la vie de la plateforme, avec un réexamen et une actualisation périodiques si nécessaire pour tenir compte des nouvelles évolutions et des enseignements. Il convient de noter qu'il ne sera sans doute pas nécessaire d'établir des procédures spécifiques pour cela.

3. Réaliser des évaluations mondiales et régionales

Activité potentielle 3 : Sur la base des demandes des gouvernements ainsi que des contributions et suggestions des autres parties prenantes, procéder à des évaluations mondiales et régionales régulières des connaissances sur la diversité biologique et les services écosystémiques et leurs interactions, notamment des évaluations sous-régionales, en utilisant un cadre et des méthodes communs.

54. Il est prévu que les évaluations régionales et mondiales de la plateforme s'inspireront fortement des conclusions des évaluations nationales, locales et sous-régionales, y compris celles entreprises dans le cadre du Réseau d'évaluation sous-mondiales et d'autres initiatives. Une approche selon laquelle la plateforme commencerait par réaliser une série d'évaluations régionales, notamment des évaluations sous-régionales au besoin, qui serviraient de base à un stade ultérieur à des évaluations mondiales régulières et synthétiques (à des intervalles à déterminer), serait conforme au principe d'une approche ascendante convenu pour le programme de travail de la plateforme. Les directives et le cadre conceptuel commun visés plus haut contribueraient à assurer que les données, les informations et les connaissances utilisées dans une évaluation ou résultant d'une évaluation pourraient également servir au besoin à d'autres évaluations.

55. Les évaluations régionales et mondiales pourraient porter notamment sur l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques et de leurs interactions; les facteurs déterminant les changements touchant la biodiversité et les services écosystémiques et leurs interactions; les conséquences de ces changements pour le bien-être humain à long terme et le développement durable; et l'efficacité des ripostes possibles par les gouvernements et les autres parties prenantes pour agir sur les facteurs déterminants les changements et les tendances touchant la biodiversité et les services écosystémiques et leurs interactions.

56. Pour que la plénière de la plateforme puisse prendre en connaissance de cause ses décisions sur les évaluations mondiales et régionales, chaque évaluation pourrait être précédée d'un exercice de cadrage afin de mettre en évidence les informations et les connaissances scientifiques et autres disponibles. Un tel exercice s'inspirerait du catalogue des évaluations et y contribuerait et améliorerait également la compréhension des informations disponibles par les parties prenantes demandant des évaluations. Si l'essentiel des connaissances nécessaires pour répondre aux demandes ne sont pas disponibles, l'exercice de cadrage de la plateforme devrait permettre d'assurer que ces demandes sont transmises à la communauté scientifique et font l'objet de recherches plus approfondies au titre de la fonction de génération des connaissances de la plateforme.

57. Il est prévu que cette activité soit une activité permanente, plusieurs évaluations étant menées simultanément, chacune dans une phase d'exécution différente.

36 Voir référence 28.

4. Susciter et promouvoir les activités d'évaluation nationales et sous-régionales

Activité potentielle 4 : Promouvoir les évaluations nationales, faire en sorte qu'elles soient appuyées et les faciliter grâce au cadre conceptuel concernant à la fois le rôle qu'elles jouent aux niveaux national et sous-régional dans la formulation des politiques et la prise de décisions ainsi que la contribution qu'elles peuvent apporter à une approche ascendante des évaluations mondiales et régionales de la plateforme.

58. Les évaluations sous-mondiales continuent de gagner en importance comme en portée,³⁷ tirant parti des travaux en cours pour donner suite à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et à l'initiative sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que d'autres travaux d'évaluation. Le document final de Busan souligne la nécessité de catalyser l'appui aux évaluations sous-régionales et nationales, tout en reconnaissant que la plateforme ne réalisera pas elle-même ce type d'évaluations. Concernant ces évaluations, il est utile de noter que :

a) Les évaluations sous-régionales peuvent donner des résultats intéressants pour les responsables au niveau où elles sont réalisées, mais elles peuvent aussi contribuer précieusement aux évaluations mondiales et régionales;

b) L'établissement de liens entre les évaluations mondiales et les évaluations sous-mondiales peut être un puissant facteur important de renforcement des capacités, surtout s'il s'agit avant tout de promouvoir et de faciliter les évaluations sous-mondiales, notamment à des niveaux sous-régionaux intéressants;

c) Il existe déjà un Réseau des évaluations sous-mondiales,³⁸ qui réunit les évaluations locales, nationales et sous-régionales de manière ascendante, de façon à partager et à rendre plus accessibles les données d'expérience, les instruments et les directives et à déterminer les aspects qui peuvent être renforcés et consolidés.

59. Promouvoir et soutenir plus efficacement encore les évaluations nationales et sous-régionales devraient permettre de développer les possibilités d'apprentissage mutuel, de constituer une communauté de pratique et d'améliorer l'accès aux outils et orientations existants, à la fois en tirant parti des ressources disponibles et en développant de nouveaux instruments et directives, au besoin. Le cadre conceptuel et les directives communs mentionnés plus haut pourraient aider à garantir que les données, informations et connaissances utilisées pour une évaluation, ou en résultant, pourraient aussi servir pour d'autres évaluations, le cas échéant.

60. La plateforme devrait pouvoir demander expressément la réalisation d'évaluations nationales et sous-régionales et inviter à la présentation de rapports réguliers à la plénière (potentiellement par le biais du Réseau des évaluations sous-mondiales). Ces évaluations pourraient aussi être considérées comme des priorités pour le renforcement des capacités (voir ci-dessous la sous-section 13).

5. Réaliser des évaluations thématiques et des évaluations des nouvelles questions identifiées par les milieux scientifiques

Activité potentielle 5 : À partir des demandes des gouvernements et des apports et suggestions des autres parties prenantes concernées, procéder à des évaluations thématiques (y compris des évaluations sur les nouvelles questions identifiées par les milieux scientifiques, lorsqu'il est urgent de fournir les informations nécessaires à l'élaboration des politiques).

61. Les évaluations thématiques (y compris les évaluations des nouvelles questions identifiées par la communauté scientifique) constituent des occasions importantes d'améliorer la prise de conscience et la compréhension des problèmes émergents, de répondre à des besoins spécifiques hautement prioritaires et de fournir en temps opportun des réponses aux questions pressantes concernant les politiques. Elles peuvent aussi offrir la possibilité de mettre en avant la valeur ajoutée de la plateforme.

37 Si dans le contexte de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les évaluations sous-mondiales avaient une signification spécifique, le Réseau des évaluations sous-mondiales qui a vu le jour suite à cette Évaluation n'applique pas de définition stricte d'une évaluation sous-mondiale et vise à soutenir toute forme d'évaluation sur la biodiversité et les services écosystémiques ayant pour objectif de répondre aux besoins nationaux et sous-régionaux.

38 Voir référence 29.

62. Parmi les exemples de domaines où des évaluations thématiques peuvent être justifiées, on peut citer : l'état et les tendances des services de pollinisation; les conséquences potentielles sur l'environnement de la bio-énergie; les modes de propriété foncière, la sécurité alimentaire et la biodiversité; les meilleures pratiques en matière de restauration des services écosystémiques; les incidences sur l'environnement des technologies nouvelles et émergentes; la valeur des services écosystémiques dans les zones arides; ou les fondements scientifiques du rôle des zones protégées dans la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement et de biodiversité. À l'instar des évaluations régionales et mondiales, les évaluations thématiques peuvent couvrir des aspects comme l'état et les tendances, les facteurs de changement, les conséquences des changements sur le bien-être humain et l'efficacité des ripostes possibles.

63. Les évaluations thématiques (y compris les évaluations des nouvelles questions identifiées par la communauté scientifique) peuvent être réalisées sur une base ad hoc, selon des critères décidés par la plénière de la plateforme, et elles peuvent être réalisées en partenariat avec d'autres initiatives en cours, selon les cas. Les nouvelles questions peuvent être identifiées par le biais d'instruments et de procédures scientifiques, comme l'analyse prospective ou un exercice prévisionnel, qui sont déjà utilisés par nombre de gouvernements et milieux scientifiques et dont des exemples figuraient dans l'analyse des écarts³⁹ (voir section E.2.4 et annexe R de l'analyse), ou autrement au moyen de l'établissement d'une procédure par laquelle les nouvelles questions sont portées à l'attention de la plénière pour examen en temps voulu, par exemple par les organes scientifiques subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement concernés.

64. Comme pour les évaluations régionales et mondiales, pour s'assurer que la réunion plénière est totalement informée lorsqu'elle prend des décisions au sujet des évaluations, il faut réaliser un exercice de cadrage pour déterminer les informations et connaissances scientifiques et autres disponibles. Cet exercice tirera parti du catalogue des évaluations, et y contribuera, et améliorera également la compréhension des informations disponibles par les parties prenantes qui demandent des évaluations.

65. Les résultats des évaluations thématiques (y compris les évaluations des nouvelles questions identifiées par la communauté scientifique) pourraient être publiés dans des rapports distincts mais aussi intégrées dans des évaluations régionales et mondiales, le cas échéant. Le cadre conceptuel et les directives communs susmentionnés devraient contribuer à faire en sorte que les données, informations et connaissances qui sont utilisées pour une évaluation, ou qui en découlent, puissent servir en tant que de besoin pour d'autres évaluations.

66. Il est prévu que cette activité soit une activité permanente, plusieurs évaluations étant menées simultanément, chacune dans une phase d'exécution différente.

6. Identifier et hiérarchiser les lacunes dans les connaissances

Activité potentielle 6 : Compiler et maintenir une liste annotée des besoins en matière de connaissances découlant des autres activités du programme de travail et mettre en place un mécanisme impliquant la communauté de chercheurs et les autres détenteurs de connaissances qui permette à la réunion plénière de revoir et de hiérarchiser les lacunes identifiées.

67. Nombre d'activités du programme de travail conduiront à mettre en évidence des lacunes importantes dans les connaissances ou indiqueront autrement où les données, les informations ou les capacités sont insuffisantes. Plus précisément, les lacunes dans les données, les informations et les connaissances seront surtout mises en évidence par les communautés scientifiques et politiques lors de l'examen des données, informations et connaissances dans les exercices de cadrage et en réalisant elles-mêmes des évaluations régionales, mondiales, sous-régionales et thématiques.

68. Les besoins en matière de connaissances peuvent aussi être exacerbés lorsque la disponibilité et l'accessibilité des données, informations et connaissances existantes posent problèmes. Ces aspects sont examinés plus en détail dans l'activité potentielle 15.

69. La compilation de la liste devrait être une activité continue mais périodique, dont la fréquence dépendra de la périodicité des exercices de cadrage et d'évaluation. L'examen et la hiérarchisation par la réunion plénière devraient être effectués régulièrement.

39 Voir référence 9.

7. Assurer l'implication des principales parties prenantes dans les mesures prises pour répondre aux besoins de connaissances jugés prioritaires

Activité potentielle 7 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour impliquer la communauté de chercheurs et les autres détenteurs de connaissances afin de les inciter à répondre aux besoins identifiés en matière de connaissances et faire en sorte que ceux qui financent les recherches soient conscients des besoins identifiés et des recherches requises pour y faire face.

70. L'organisation de communications et de dialogues en vue de favoriser des échanges réguliers avec les scientifiques, les donateurs, la société et les décideurs, y compris les organes consultatifs scientifiques des accords multilatéraux sur l'environnement, permet d'assurer une meilleure compréhension des besoins de connaissances, de faire participer la communauté scientifique et de déterminer les priorités de financement correspondantes. La plateforme devrait servir d'initiateur, de facilitateur et de médiateur dans ces mécanismes de dialogue, tout en travaillant en étroite collaboration avec les institutions existantes. Les activités correspondantes devraient faciliter la génération efficiente, pertinente et cohérente de connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et leurs interactions.

71. Une fonction importante de la plateforme consiste à communiquer avec les organismes de financement et à les influencer, afin que les stratégies de recherche et de financement visent à répondre aux besoins de connaissances importants pour l'élaboration des politiques et que les exercices de recherche et de surveillance et les structures de financement associées apportent une contribution durable.

72. Une stratégie d'engagement avec la communauté de chercheurs, d'autres mécanismes de génération des connaissances et la communauté de donateurs afin de s'assurer que les besoins de connaissances jugés importants sont satisfaits pourrait comporter les éléments interdépendants associés suivants :

- a) Préciser et faire connaître le bien-fondé de la prise en compte des besoins actuels et futurs de la plateforme dans les programmes de travail et les stratégies des réseaux de scientifiques et des donateurs;
- b) Favoriser et, le cas échéant, organiser des dialogues réguliers entre les scientifiques, les décideurs et les autres détenteurs de connaissances afin que les besoins de connaissances soient bien compris et pris en compte dans la mise au point des stratégies de recherche et dans les autres mécanismes de génération de connaissances et dans la définition des priorités de financement;
- c) Diffuser des informations sur les besoins de connaissances à la communauté scientifique au sens large, aux autres détenteurs de connaissances, aux organismes de financement et à la communauté créatrice de capacités dans son ensemble;
- d) Encourager la communauté de chercheurs à mettre au point une stratégie cohérente de génération des connaissances en vue de guider les nouvelles recherches sur la biodiversité et les services écosystémiques, et y collaborer;
- e) Collaborer avec les organismes de financement et les décideurs qui y sont associés pour mettre au point une stratégie améliorée de financement de la recherche et de surveillance en longue période.

73. Cette activité devrait être continue, mais d'un niveau relativement faible, une grande partie du travail effectif étant réalisé par la communication et des partenariats avec les organisations appropriées. Toutefois, une future réunion plénière de la plateforme intergouvernementale pourrait définir des mandats à cet égard.

8. Nouer des partenariats avec les programmes de surveillance et d'observation en longue période

Activité potentielle 8 : Identifier et constituer des partenariats avec les programmes de surveillance et d'observation en longue période qui fournissent les informations nécessaires pour les indicateurs et les mesures ainsi qu'avec les programmes qui contribuent à assurer la disponibilité des données qui en résultent.

74. Une évaluation de l'état actuel des programmes de surveillance et d'observation en longue période par rapport aux besoins de la plateforme pourrait être une première étape vers une réponse d'ensemble aux besoins de données et d'informations sur la biodiversité et les services écosystémiques à différents niveaux. Si plusieurs programmes de surveillance en longue période sont en place aux

niveaux national et international, tous les besoins de surveillance ne sont pas couverts aux niveaux national et international, tous les besoins de surveillance ne sont pas couverts (voir, par exemple, le rapport établi pour la Convention sur la diversité biologique concernant l'adéquation des systèmes d'information de la biodiversité pour appuyer les objectifs d'Aichi) et de plus grandes synergies pourraient être dégagées grâce à l'adoption d'approches communes en matière d'observation et de surveillance.

75. Pour ce qui est des activités spécifiques actuellement menées, la section E.1.3 de l'analyse des carences en présente un bref résumé et donne des exemples des initiatives existantes visant à promouvoir les programmes de surveillance et d'observation en longue période et à améliorer l'accès aux données d'observation. Par exemple, les deux programmes suivants sont réalisés avec une forte implication gouvernementale :

a) Le Groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité (GEO BON)⁴⁰ coordonne les activités concernant la biodiversité du Système mondial des systèmes d'observation de la terre (GEOSS), afin d'organiser et d'améliorer les observations de la biodiversité au niveau mondial et de rendre les données, informations et prévisions correspondantes plus facilement accessibles;

b) Bien qu'il ne s'agisse pas en soi d'un programme de surveillance ou d'observation, l'Infrastructure mondiale d'information sur la diversité biologique⁴¹ offre un réseau décentralisé de bases de données sur l'occurrence des espèces avec pour objectif spécifique d'améliorer l'accès aux données découlant des programmes de surveillance, d'observation et de collecte.

76. Plusieurs initiatives de surveillance et d'observation intéressant les services écosystémiques aux niveaux mondial et régional sont aussi pertinentes et la plénière pourrait réfléchir à la question de savoir si des partenariats sont requis avec certains éléments des systèmes d'observation mondiaux et régionaux pour soutenir les travaux de la plateforme. Le cadre conceptuel de la plateforme contribuera aussi dans une large mesure à structurer les activités de surveillance et d'observation couvrant les principaux facteurs de changement des écosystèmes et du bien-être humain, les incidences, les tendances et les ripostes.

77. Cette activité devrait être continue, mais d'un niveau relativement faible, la plupart du travail effectif étant réalisé grâce à un partenariat avec les organisations appropriées. Toutefois, une future réunion plénière pourrait définir des mandats à cet égard et les deux organes subsidiaires de la plénière pourraient aussi identifier les besoins de données prioritaires.

9. Utiliser efficacement les modèles et scénarios

Activité potentielle 9 : Déterminer comment utiliser efficacement les modèles et les scénarios dans les travaux de la plateforme.

78. Les scénarios sont un élément clé d'un grand nombre de mécanismes d'évaluation et figurent souvent parmi les outils et méthodes utilisés pour soutenir l'élaboration des politiques. Les modèles peuvent aussi servir de base à la fois aux évaluations et à la prise de décisions, mais, comme cela est précisément déclaré dans la constatation 4.4 de l'analyse des carences « il est nécessaire de disposer d'un plus grand nombre de scénarios, d'indicateurs et de modèles quantitatifs intégrés qui permettraient d'avoir une bonne compréhension non seulement de la biodiversité et des services écosystémiques, mais aussi de l'intérêt qu'ils présentent pour le bien-être des personnes ». Les modèles et les scénarios sont deux outils différents qui, s'ils sont parfois associés, sont souvent utilisés de manière indépendante. Si les modèles sont essentiellement fondés sur des données scientifiques, les scénarios peuvent varier largement et aller d'exercices exploratoires reposant sur un éventail d'incertitudes jusqu'à des exercices prospectifs fondés sur des objectifs identifiés par les utilisateurs ; ils s'appuient souvent sur des processus participatifs avec les parties prenantes.⁴²

79. Diverses études ont passé en revue de façon exhaustive les domaines dans lesquels les modèles et les scénarios correspondants concernant la biodiversité et les services écosystémiques peuvent être améliorés afin qu'ils soutiennent mieux les mécanismes décisionnels et ont formulé des recommandations claires. Des possibilités considérables de coordination existent en outre avec les scénarios et les exercices de modélisation du GIEC et les enseignements qui en sont tirés. Par exemple, un rapport récent sur les scénarios d'évolution de la biodiversité demandé par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en tant que contribution à l'Année mondiale de la

40 Voir référence 38.

41 Voir référence 39.

42 Voir le rapport sur la réunion de Tokyo de 2011 – référence 8.

biodiversité⁴³ a examiné les prévisions d'un ensemble de modèles et de scénarios associés et a formulé plusieurs recommandations concernant des modèles et scénarios. Par ailleurs, un rapport sur les scénarios et modèles destinés à étudier les tendances futures de la biodiversité et des systèmes écosystémiques, demandé par la Commission européenne,⁴⁴ a examiné en détail 41 modèles, fournissant des informations et analyses comparatives.

80. Les conclusions de ces rapports, complétées par les travaux entrepris depuis, pourraient contribuer à déterminer les mesures à prendre pour améliorer l'utilisation des modèles et des scénarios dans le travail de la plateforme. Les deux soulignent la nécessité d'une étude plus approfondie de l'ensemble des relations entre la biodiversité et les services écosystémiques, d'une part, et les problèmes sociaux et économiques, de l'autre, en s'appuyant sur une compréhension plus solide de ces interactions. Cette façon de procéder pourrait renforcer l'intérêt présenté par les scénarios dans l'utilisation des données scientifiques pour mieux soutenir les processus décisionnels, en illustrant les conséquences des différentes politiques pour la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain.

81. Il est prévu que cette activité potentielle soit en fait constituée de plusieurs activités ponctuelles réalisées relativement tôt dans la vie de la plateforme, avec des examens et des mises à jour périodiques selon les besoins pour tenir compte des nouvelles évolutions et des enseignements accumulés. Une grande partie de ces activités pourraient être réalisées par le biais de partenariats appropriés.

10. Identifier les outils et les méthodes propres à appuyer l'élaboration des politiques

Activité potentielle 10 : Élaborer, actualiser et faire connaître une analyse des outils et des méthodes pertinents pour l'élaboration des politiques, y compris de leur utilisation par les responsables et de la mesure dans laquelle ils doivent être améliorés.

82. Il existe un large éventail d'outils et de méthodes en évolution, de niveaux différents et de différents domaines d'application ainsi qu'une grande diversité d'entités impliquées dans leur élaboration. Une activité initiale de cadrage pourrait être importante non seulement pour contribuer à définir la portée des outils et des méthodes mais aussi pour identifier plus avant les travaux réalisés ailleurs sur ces questions. La portée de cette activité pourrait être définie en limitant le nombre d'exemples d'outils et d'instruments examinés, ou en restreignant au départ les types d'outils examinés. Par exemple, la plateforme pourrait se focaliser de manière séquentielle ou hiérarchisée sur des groupes spécifiques d'outils, comme des cadres conceptuels, des méthodes d'évaluation, des modèles de changement comportemental et des outils de soutien à l'élaboration des politiques fondés sur le savoir.

83. Après une activité initiale de cadrage, la plateforme pourrait établir une liste annotée des outils et méthodes pertinents et la rendre accessible en ligne, en indiquant les mesures prises pour identifier et évaluer ces outils et méthodes et déterminer la mesure dans laquelle ils doivent être améliorés. Les travaux à cet égard pourraient être réalisés en collaboration avec les praticiens travaillant sur différents types d'outils. Une telle liste pourrait être régulièrement mise à jour grâce à des examens périodiques et à la mise en évidence d'outils nouveaux et émergents et des besoins continus des responsables.

84. Il pourrait s'agir d'une analyse exceptionnelle – ou d'une série d'analyse – suivie par des mises à jour périodiques, associées à un exercice de communication. Ce sont les résultats de l'exercice de cadrage qui seront déterminants à cet égard, toutefois, et il pourrait s'agir en fin de compte d'un processus itératif, l'analyse se développant progressivement au fil du temps à mesure que davantage d'outils sont incorporés.

11. Améliorer l'accès à ces outils et méthodes

Activité potentielle 11 : Étudier les approches propres à améliorer l'accès aux outils et aux méthodes pertinents jugés prioritaires par la plateforme, sur la base des mesures prises concernant la promotion et l'élaboration des outils et méthodes prioritaires.

85. Améliorer l'accès aux outils et méthodes pertinents jugés prioritaires par la plateforme est un important élément du renforcement des capacités et de la promotion de la prise en compte des résultats des évaluations dans la prise de décisions. Dans cette optique, il faudra œuvrer avec les plateformes de

43 Voir référence 27.

44 Voir référence 26.

gestion des connaissances existantes pour permettre aux responsables d'avoir accès aux outils et méthodes pertinents identifiés et pour partager les bonnes pratiques et approches pour leur utilisation.

86. Il est prévu d'engager cette activité plus tard, après l'examen de l'analyse des outils et méthodes (activité potentielle 10). Il s'agira ensuite d'une activité permanente menée en partenariat avec d'autres, dont l'ampleur et l'approche dépendront de la décision d'une future réunion plénière de la plateforme.

12. Promouvoir et catalyser l'élaboration d'autres outils et méthodes

Activité potentielle 12 : Sur la base des outils et méthodes identifiés, promouvoir et catalyser l'élaboration d'autres outils et méthodes, afin de répondre aux besoins des responsables.

87. Quatre activités annexes pourraient être réalisées, qui pourraient être encouragées et catalysées par la plateforme :

- a) Détermination des priorités pour l'amélioration des outils et méthodes existants, et identification des nouveaux domaines où des outils et méthodes de soutien à l'élaboration des politiques sont requis;
- b) Mise en place de procédures pour la mise au point, la vérification et l'adaptation des outils et méthodes pertinents, en travaillant avec les parties prenantes concernées ou en encourageant d'autres à faire ce travail;
- c) Compilation et examen des données sur la mesure dans laquelle les outils et méthodes dont l'amélioration a été considérée comme nécessaire aident effectivement les décideurs;
- d) Recherche des moyens d'encourager une large utilisation des outils et méthodes jugés prioritaires par la plateforme.

88. Les activités décrites ici à la fois sont étroitement liées à l'identification des outils et méthodes visés par l'activité potentielle 10 et se situent dans son prolongement. La promotion de l'amélioration des outils par d'autres entités sera un élément important de cette partie du programme de travail, tout comme l'intégration de l'identification et de la hiérarchisation des activités de mise au point des outils avec les fonctions d'évaluation et de renforcement des capacités de la plateforme. Cette dernière pourrait, par exemple, beaucoup contribuer à l'évaluation objective de la valeur des différents outils et méthodes (notamment les indicateurs de la situation et des tendances adaptables à l'échelle, les facteurs de changement, les incidences et les réponses – voir activité potentielle 1) pour les décideurs et il lui appartiendrait aussi d'encourager et de catalyser l'amélioration des outils (notamment les modèles et les scénarios concernant la biodiversité et les services écosystémiques), de la même façon qu'elle doit encourager et catalyser la génération de connaissances.

89. Il est prévu là encore que cette activité commencera ultérieurement, après l'examen de l'analyse des outils et méthodes (activité potentielle 10). Elle deviendra ensuite une activité permanente entreprise en partenariat avec d'autres, dont le calendrier et l'ampleur dépendront d'une décision d'une future réunion plénière de la plateforme.

13. Identifier et hiérarchiser les besoins en matière de renforcement des capacités⁴⁵

Activité potentielle 13 : Examiner les besoins en matière de renforcement des capacités nécessaires au programme de travail de la plateforme, hiérarchiser ces besoins et identifier les mécanismes appropriés pour y répondre.

90. Identifier et hiérarchiser les besoins en matière de renforcement des capacités requises pour améliorer l'interface science-politique aux niveaux appropriés sont des fonctions centrales de la plateforme. Il faudra mettre en place une procédure pour que la plénière détermine les priorités et aussi bien comprendre les activités qui relevant du champ d'application du programme de travail de la plateforme et celles qui seront encouragées par le programme de travail. Il s'agira vraisemblablement d'un exercice permanent, réalisé en consultation avec les experts régionaux et d'autres parties prenantes.

⁴⁵ Voir note de bas de page 30 ci-dessus.

91. Un renforcement des capacités sera requis pour différentes catégories de parties prenantes dans le processus d'amélioration de l'interface science-politique. Il faudrait, par exemple :

- a) Renforcer les capacités non seulement pour soutenir les scientifiques devant fournir des données intéressantes pour les décideurs, mais aussi pour aider les décideurs à utiliser ces données scientifiques;
- b) Promouvoir des mécanismes permettant aux décideurs, aux scientifiques et à d'autres détenteurs de connaissances de se rassembler afin d'améliorer leurs connaissances mutuelles et de renforcer les liens de confiance;
- c) Assurer l'implication de l'ensemble des disciplines scientifiques;
- d) Mettre au point des procédures qui assurent l'implication efficace des détenteurs de connaissances traditionnelles et non traditionnelles.

92. Pour la réalisation de cette activité, la plateforme devrait établir des liens avec les organismes en charge d'évaluer les besoins de renforcement des capacités à l'interface science-politique et de répondre à ces besoins, afin de favoriser les efforts menés par ces organismes pour donner suite expressément aux besoins jugés hautement prioritaires par la plateforme et rendre compte à la plénière.

93. On prévoit que cette activité revête la forme d'un exercice périodique d'examen et de hiérarchisation, associé à des liaisons régulières avec les organismes impliqués dans le renforcement des capacités et l'aide aux activités de renforcement des capacités. Il sera aussi nécessaire d'établir régulièrement une note à la plénière expliquant les progrès réalisés pour répondre aux besoins jugés prioritaires.

14. Mobiliser des financements pour les activités de renforcement des activités

Activité potentielle 14 : Organiser des réunions périodiques de donateurs, de donateurs potentiels et de praticiens en vue de stimuler des financements supplémentaires et d'accroître la coordination entre les donateurs pour renforcer les synergies entre les financements disponibles.

94. Il a été convenu à l'alinéa e) du paragraphe 6 de la déclaration finale de Busan que la plateforme devrait catalyser les financements nécessaires aux activités prioritaires de renforcement des capacités « en offrant un cadre pour les sources de financement traditionnelles et potentielles » :

- a) Établir une liste des besoins et des déficits de financement en matière de renforcement des capacités, afin de permettre aux donateurs de prendre des décisions plus efficaces et en meilleure connaissance de cause sur l'affectation des ressources, en tirant parti des travaux réalisés au titre de l'activité potentielle 13;
- b) Établir une liste des sources conventionnelles et potentielles de financement comme base de la planification d'autres activités destinées à améliorer l'accès aux financements et élaborer une stratégie d'engagement pour faire part des besoins de ces organisations et initiatives.

95. En tirant parti des résultats de ces deux activités, on suppose que les réunions périodiques visées plus haut examineront les besoins précédemment identifiés et hiérarchisés et contribueront à déterminer comment on peut y répondre, notamment grâce à :

- a) L'identification de nouvelles ressources, financières et autres;
- b) La compréhension de la façon dont les projets existants et futurs pourraient être modifiés pour mieux répondre aux besoins identifiés;
- c) L'étude des possibilités d'un renforcement de la collaboration entre les donateurs et les praticiens afin d'arriver à une plus grande cohérence dans la réponse aux besoins identifiés.

96. Pour mener à bien cette activité, la plateforme restera aussi en contact avec les organismes impliqués dans le soutien aux activités de renforcement et de développement des capacités, afin de contribuer à assurer leur engagement et leur soutien et, on l'espère, de favoriser les efforts menés expressément par ces organismes pour répondre aux besoins jugés hautement prioritaires par la plateforme.

97. Il devrait s'agir d'un exercice périodique, associé à des contacts réguliers avec les principaux organismes impliqués dans le renforcement des capacités et le soutien aux activités de développement des capacités.

15. Améliorer l'accès aux données, aux informations et aux connaissances

Activité potentielle 15 : Encourager un accès libre et ouvert aux données, aux informations et aux connaissances (y compris les publications), à la fois pour contribuer à assurer la comparabilité, la crédibilité et la transparence des données et pour mettre en place les capacités nécessaires pour utiliser ces données, informations et connaissances.

98. L'aptitude à obtenir et à utiliser les données et informations disponibles et à avoir accès à des ouvrages ayant fait l'objet d'un examen collégial constitue un élément déterminant des processus d'évaluation. Si les évaluations s'inspirent généralement d'ouvrages examinés de façon collégiale, plusieurs d'entre elles se sont aussi appuyées sur des séries de données rassemblées à différents niveaux et accessibles par le biais de portails Internet et autres mécanismes de partage des informations.⁴⁶ La crédibilité scientifique d'une évaluation dépend en partie de la qualité, de la comparabilité et de l'accessibilité des données. En outre, l'accessibilité des données contribue elle-même à la transparence du processus, en permettant aux individus et organisations non impliqués dans l'évaluation d'examiner les données sous-jacentes. En outre, la disponibilité d'instruments d'intégration des données permettrait d'établir des liens plus étroits entre les différentes évaluations menées par la plateforme.

99. L'amélioration de l'accès aux données, aux informations et aux connaissances existantes, y compris l'accès libre et ouvert aux publications scientifiques, a aussi été clairement identifiée comme un élément important du renforcement des capacités.⁴⁷ Certaines des principales questions se posant à cet égard sont les suivantes :

- a) Si l'accès aux données, informations et connaissances était amélioré (tout en reconnaissant le caractère sensible de certaines d'entre elles), leur utilisation dans la prise de décisions s'en trouverait certainement renforcée;
- b) Les obstacles à l'amélioration de l'accès aux données, informations et connaissances existantes sont généralement connus et surmontables moyennant la volonté et le soutien appropriés;
- c) Beaucoup d'organisations travaillent pour améliorer l'accès aux données existantes, ce qui, moyennant un appui politique et financier adéquat, contribuerait à assurer à la plateforme une incidence significative.

100. Pour ce qui est de la promotion de l'accès ouvert aux données, informations et connaissances, la décision X/15 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié son Secrétaire exécutif « d'étudier, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements, les partenaires concernés et les membres de Conservation Commons, les moyens de promouvoir un accès libre et ouvert aux données et aux informations à des fins de conservation, et de rendre compte des progrès accomplis à la prochaine réunion de la Conférence des Parties ». Ce processus est en cours, et après une étude par les Parties, ces résultats devraient être disponibles pour la réunion du Groupe de travail de la Convention sur l'examen de la mise en œuvre, qui se tiendra en mai 2012.

101. Cette activité pourrait être réalisée par le biais de décisions de la plénière (qui transmettent les vues des gouvernements aux détenteurs des données, des informations et des connaissances), de la définition de mandats à l'intention des autres organismes de façon qu'ils jouent un rôle actif dans ce domaine et de la promotion de l'établissement au niveau national de mécanismes de partage des données et de réseaux d'information, par le biais desquels les connaissances peuvent être plus largement partagées, notamment pour fournir les données et les informations requises pour les évaluations menées par la plateforme.

102. La plateforme pourrait encourager et, au besoin, soutenir l'amélioration de l'accès aux données, aux informations et aux connaissances qui ont été jugées nécessaires pour certaines réalisations spécifiques de la plateforme, notamment assurer la qualité et la fiabilité voulues des données. Est visé, par exemple, l'accès aux données nécessaires pour établir tous les indicateurs convenus qui sont requis pour les évaluations mondiales et régionales. Nombre d'institutions et de mécanismes gèrent déjà des séries de données concernant l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques, les facteurs et les incidences du changement, ainsi que les mesures correctrices, ou améliorent l'accès à ces bases de données qui sont fondées pour beaucoup sur la compilation de données de sources nationales. La plateforme pourrait vouloir établir des liens avec ces institutions et mécanismes

46 On peut citer en exemple le portail de données de l'Avenir de l'environnement mondial et l'accès aux tableaux de données et autre matériaux de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

47 Voir références 6 et 10.

existants, tout en reconnaissant qu'ils ont déjà leurs propres priorités, calendriers, structures de gouvernance et limitations.

103. Il devrait s'agir d'une activité continue, mais se maintenant à un niveau relativement bas puisqu'une grande partie du travail effectif sera réalisé par le biais d'un partenariat avec les organismes compétents. Des mandats d'une future réunion plénière de la plateforme pourraient sans doute confirmer cette option et les deux organes subsidiaires de la plénière pourraient aussi identifier les besoins de données prioritaires, notamment par le biais du processus d'identification des priorités en matière de renforcement des capacités.

16. Assurer l'équilibre de la participation au programme de travail de la plateforme

Activité potentielle 16 : Élaborer un plan et des recommandations pour assurer une participation équilibrée au programme de travail de la plateforme.

104. Outre les autres activités potentielles de renforcement des capacités, une action sera aussi vraisemblablement nécessaire pour assurer la participation équilibrée au programme de travail de la plateforme, notamment par les différentes régions et disciplines et par les pays développés et en développement. À cet égard, on trouvera des exemples des formes de soutien au renforcement des capacités assurées par sept différents mécanismes internationaux d'évaluation à l'annexe 3 du document de cadrage sur le renforcement des capacités pour la plateforme intergouvernementale, établi pour la réunion internationale d'experts tenue à Trondheim.⁴⁸ La liste ci-après des activités, qui s'appuie sur cette brève analyse, vise à la fois le renforcement des capacités et une participation pleine et entière aux diverses activités de la plateforme :

- a) Élaboration et promotion des outils, normes et manuels méthodologiques;
- b) Formation et ateliers, notamment grâce à l'apprentissage en ligne;
- c) Appui technique et transfert de technologie;
- d) Établissement de réseaux pour le partage d'expérience et d'informations;
- e) Identification des mécanismes visant à assurer la pleine implication des parties prenantes;
- f) Établissement de programmes de bourses pour les jeunes scientifiques;
- g) Facilitation de la participation aux réunions des scientifiques et des autres détenteurs de connaissances des pays en développement.

105. Comme exemple d'approche dont on pourrait s'inspirer pour le plan et les recommandations visés plus haut, on peut citer l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire qui a mis en place un programme de bourses destiné à accroître le nombre de scientifiques en début de carrière impliqués en tant qu'auteurs, alors qu'environ 40 bourses ont été octroyées dans le cadre de ce programme. Le GIEC a aussi établi un programme de bourses.

106. Il devrait s'agir d'une activité prioritaire permanente.

48 Voir référence 24.

Annexe

Références annotées

Les liens indiqués pour les documents disponibles en ligne renvoient à la version anglaise des documents. Des versions dans d'autres langues peuvent aussi être disponibles.

A. Document IPBES et documents d'information (tous les documents sont disponibles sur www.ipbes.net)

1. Programme de travail de la plateforme (UNEP/IPBES.MI/1/7)
2. Options pour la mise en œuvre des fonctions de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques relatives à la production de connaissances (UNEP/IPBES.MI/1/INF/3/Add.1)
3. Options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de sa fonction d'évaluation (UNEP/IPBES.MI/1/INF/4/Add.1)
4. Options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de sa fonction de soutien aux politiques (UNEP/IPBES.MI/1/INF/5/Add.1)
5. Options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de sa fonction de renforcement des capacités (UNEP/IPBES.MI/1/INF/6/Add.1)
6. Rapport final de la réunion internationale d'experts sur la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le renforcement des capacités, organisée par les gouvernements de la Norvège et du Brésil et tenue à Trondheim (Norvège), du 25 au 27 mai 2011 (UNEP/IPBES.MI/1/INF/10)
7. Examen de la fonction de production de connaissances de la plateforme : Recommandations d'une réunion d'organisations scientifiques intéressées, organisée par l'Union internationale de la conservation de la nature et accueillie par l'UNESCO à Paris, le 10 juin 2011 (UNEP/IPBES.MI/1/INF/11)
8. Rapport d'un atelier scientifique international sur les évaluations en vue d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenu à Tokyo (Japon) du 25 au 29 juillet 2011 (UNEP/IPBES.MI/1/INF/12)
9. Gap analysis for the purpose of facilitating the discussions on how to improve and strengthen the science-policy interface on biodiversity and ecosystem services (UNEP/IPBES/2/INF/1)
10. Capacity-building in an intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services, document soumis par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (UNEP/IPBES/2/INF/6)
11. Rapport de la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, où figure, en annexe, le document final de Busan (UNEP/IPBES/3/3)
12. Vue d'ensemble et analyse des évaluations portant sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/3/INF/1)
13. Situation actuelle et à venir en matière d'indicateurs de la biodiversité et des services écosystémiques (UNEP/IPBES/3/INF/2)
14. Analyse sur le renforcement des capacités en matière de biodiversité et de services écosystémiques (UNEP/IPBES/3/INF/3)
15. Atelier sur le programme de travail de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenu à Shepherdstown (États-Unis) du 4 au 6 mai 2010 (UNEP/IPBES/3/INF/8)
16. Potential relationships between the intergovernmental science-policy platform and existing institutions (UNEP/IPBES/3/INF/11)

B. Décisions, documents et documents d'information présentés par d'autres mécanismes intergouvernementaux

17. Décision X/2 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, concernant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité (voir référence 17). (CBD COP décision X/2)
18. Décision 26/2 du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur la situation de l'environnement mondial et, en particulier, sa section IV sur le PNUE en direct (UNEP/GC.26/19)
19. Indicateurs suggérés pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/15/2)
20. Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique : justificatif technique provisoire, indicateurs éventuels et étapes suggérées pour les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/3)
21. Rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6)
22. Adéquation des systèmes d'observation de la biodiversité pour appuyer les objectifs de 2020 de la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/8)

C. Rapports et publications

23. Ash et al. (2010). *Ecosystems and Human Well-Being – A Manual for Assessment Practitioners*, (www.unep-wcmc.org/medialibrary/2010/10/31/90af3045/EcosystemsHumanWellbeing.pdf)
24. Capacity-building for IPBES: needs and options. A scoping paper (2011). Établi par le Centre mondial de conservation de la nature du PNUE pour la Direction norvégienne de la gestion de la nature (www.dirnat.no/ipbes)
25. Agence européenne pour l'environnement (2011). *L'environnement en Europe : une évaluation des évaluations* (www.eea.europa.eu/publications/europes-environment-aoa)
26. IEEP, Alterra, Ecologic, PBL et PNUE-WCMC (2009). Scenarios and models for exploring future trends of biodiversity and ecosystem services changes. Rapport final à la Commission européenne, Direction générale de l'environnement, Contrat ENV.G.1/ETU/2008/0090r (ec.europa.eu/environment/enveco/biodiversity/pdf/Biodiversity_Scenarios_Models.pdf)
27. Leadley et al. (2010). Biodiversity Scenarios: Projections of 21st century change in biodiversity and associated ecosystem services. Séries techniques No. 50 de la Convention sur la diversité biologique (www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-en.pdf)
28. Potentials and pitfalls in exchange of knowledge systems in cross-scale ecosystem assessments. Rapport d'une réunion informelle d'experts à laquelle ont participé des représentants du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB), des experts de l'Union européenne et des scientifiques impliqués dans TK et la plateforme intergouvernementale, tenue à Jokkmokk (Suède) les 21 et 22 juin 2011 (www.ipbes.net/downloads/doc_download/538-jokkmokk-report.html)

D. Sites Internet

29. Réseau des évaluations sous-mondiales : www.ecosystemassessments.net
30. Portail de données du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial : geodata.grid.unep.ch
31. Dispositif intersessions de la plateforme intergouvernementale : www.ipbes.net/plenary-sessions/intersessional-process.html
32. Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité : www.bipindicators.net
33. Informations et documents pertinents sur l'atelier international d'experts consacré aux outils et méthodes propres à soutenir l'élaboration des politiques, tenu du 7 au 9 décembre 2011 à Bonn (Allemagne) : www.bmu.de/english/nature/ipbes/doc/47888.php
34. Évaluation des ressources forestières mondiales à l'horizon 2010, avec accès aux rapports et aux tableaux de données : www.fao.org/forestry/fra/fra2010/enF

-
35. Prototype Environmental and Assessment Reporting Landscape du PNUE :
www.unep.org/pearl
 36. Base de données à l'appui de l'évaluation des évaluations réalisée pour soutenir le mécanisme pour la notification et l'évaluation périodiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques (GRAME) : www.unep-wcmc-apps.org/gramed
 37. Vers un mécanisme pour la notification et l'évaluation périodiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques :
www.unga-regular-process.org
 38. Groupe sur l'observation de la Terre - Réseau d'observation de la biodiversité (GEO BON) :
www.earthobservations.org/index.shtml
 39. Infrastructure mondiale d'information sur la diversité biologique : www.gbif.org, et son portail de données : <http://data.gbif.org>
-